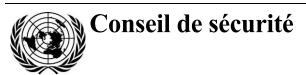
Nations Unies S/2021/353



Distr. générale 13 avril 2021 Français Original : anglais

## Lettre datée du 7 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport d'étape sur les propositions concernant les arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye (S/2021/281), soumis en application des résolutions 2510 (2020) et 2542 (2020) du Conseil de sécurité, en sus de mon échange de lettres avec la présidence du Conseil de sécurité en dates du 29 décembre 2020 (S/2020/1309) et du 4 février 2021 (S/2021/110).

En réponse à la demande du Conseil de sécurité, l'équipe de planification pour la Libye au Siège de l'Organisation des Nations Unies a constitué une mission préparatoire interorganisations pluridisciplinaire. Du 3 au 28 mars 2021, la mission préparatoire a mené des consultations avec les parties prenantes, notamment la Commission militaire conjointe 5+5, à Benghazi, Misrata, Syrte et Tripoli. Elle a également effectué des visites de sites afin d'examiner les principaux points à régler en matière de capacités opérationnelles, de sécurité, d'administration, de logistique et de santé pour pouvoir mettre en place la composante de surveillance du cessez-lefeu de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à l'appui du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par la Libye.

En tenant compte des résultats des consultations menées avec les parties prenantes libyennes, la MANUL fournira une équipe modulable d'observateurs du cessez-le-feu qui travailleront aux côtés des observateurs de la Commission militaire conjointe 5+5. Les observateurs de la MANUL seront déployés de manière évolutive et progressive, sous réserve des conditions prévalant sur le terrain. Ils rendront compte à l'Envoyé spécial par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire général et Coordonnateur de la MANUL.

Je propose que la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL soit déployée de manière échelonnée et qu'elle comporte dans un premier temps un maximum de 60 observateurs. Ces observateurs seront déployés à Syrte lorsque toutes les conditions requises pour une présence permanente de l'Organisation des Nations Unies auront été réunies, notamment dans les domaines de la sécurité, de la logistique, de la santé et des capacités opérationnelles. Entre-temps, des observateurs avancés seront déployés à Tripoli dès que les conditions le permettront. Le nombre d'observateurs proposé tient compte de la demande de la Libye ainsi que des mesures devant permettre de relever régulièrement le personnel déployé en Libye, tout en garantissant une certaine flexibilité dans la couverture géographique de la zone de surveillance.

Je compte sur le Conseil de sécurité pour prendre note des considérations cidessus ainsi que de mes rapports d'étape datés du 29 décembre 2020 (S/2020/1309)



et du 19 mars 2021 (S/2021/281). J'appelle de nouveau le Conseil à donner à la MANUL un mandat clair mais souple, adossé à des ressources supplémentaires, afin de permettre à l'ONU de soutenir pleinement le déploiement en Libye d'observateurs de la MANUL. Si le Conseil de sécurité approuve ma proposition, je présenterai à l'Assemblée générale les conditions requises en vue du déploiement de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL. Ma proposition porterait également sur les besoins en matière de sécurité, de logistique, de santé et de capacités opérationnelles qui sont associés à l'exercice de ces responsabilités supplémentaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

2/2 21-04897